



Adresse :
Mairie de Coupvray,
1 place de la Mairie
77 700 COUPVRAY

Numéro RNA :
W771000840

Sigle :
ASSOCIATION BADMINTON
COUPVRAY (ABC)

REGLEMENT INTERIEUR - ASSOCIATION DE BADMINTON DE COUPVRAY

Table des matières

Préambule	2
1 – BENEVOLAT.....	2
2 – ACCES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES.....	2
3 – DEMANDES D’ADHESION.....	3
3.1 – GENERALITES	3
3.2 – CAS PARTICULIER DES JOUEURS DEJA LICENCIES.....	4
4 – « INVITES » LICENCIES DANS D’AUTRES CLUBS DE BADMINTON.....	5
5 – LES FORMULES ADULTES PROPOSEES	5
6 – LES FORMULES PROPOSEES AUX ENFANTS MINEURS	5
6.1 – GENERALITES	5
6.2 – ENTRAINEMENTS ET STAGES POUR ADHERENT(E)S MINEURS	6
6.3– COMMUNICATION.....	6
7 – LES FORMULES INCLUSIVES DE PARABADMINTON.....	6
8 – LES ACCES LIBRES.....	7
8 – 1 LES FORMULES.....	7
8.2– L’ACCES LIBRE PENDANT LES CONGES	7
9 – LES COMPETITIONS JEUNES.....	7
10 – LES COMPETITIONS ADULTES.....	8
11 – EQUIPEMENT PERSONNEL.....	8
12 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION	8
13 – VOLANTS DU CLUB : CHOIX, USAGE, ET TARIFS	9
14 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BENEVOLES	9
15 – COMMISSIONS.....	9
16 – SANCTIONS	10

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi par le bureau de l'Association Badminton Coupvray, pour la saison 2025-2026, et suivantes. Il est destiné à fixer les divers points non précisés par les statuts et notamment ceux qui ont trait aux modalités pratiques et aux règles de fonctionnement de l'Association, pour l'ensemble de ses adhérent(e)s.

Le club est affilié à la Fédération française de Badminton (FFBAD), à la Ligue Ile de France de Badminton (LIFB), et au Comité de badminton de la Seine-et-Marne (COBAD77)

Le savoir-être du joueur adhérent est de respecter :

- les règles du badminton
- les règles de courtoisie entre partenaires, adversaires, adhérents
- le matériel et les équipements mis à disposition

1 – BENEVOLAT

L'ABC, en tant qu'association sportive, a un fonctionnement reposant sur le bénévolat.

Les implications sont les suivantes :

- Les dirigeants élus et les membres des différentes commissions du club sont à disposition des adhérent(e)s et parents de jeunes adhérent(e)s pour satisfaire leurs demandes, sollicitations et attentes diverses. Il est toutefois demandé à ces derniers de faire preuve d'indulgence et bienveillance, et de tenir compte du fait que les actions des dirigeants sont celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du Club.
- Afin de soulager le travail des bénévoles, les adhérent(e)s et parents de jeunes adhérent(e)s peuvent, sans obligation aucune, s'impliquer dans les tâches courantes et participer à la vie associative du club, et ce dans le but de garantir le bon fonctionnement du club ainsi que le bon déroulement des événements qu'il organise.

2 – ACCES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

La Mairie de Coupvray met à disposition de l'Association Badminton de Coupvray (ABC), selon une convention annuelle :

- **4 terrains de badminton permanents**, à l'intérieur du gymnase couvert pour la pratique du tennis, au Parc des Sports, 73 route de Lesches 77 700 Coupvray, de **9h à 23H, tous les jours sauf le vendredi**, et de **11H30 à 23H le vendredi**.

- **Un club-house avec sanitaires**, partagé avec le Tennis Club de Val d'Europe (TCVE), avec un bureau et des réserves dédiés à ABC.
- **Des vestiaires**, partagés avec le Tennis Club de Val d'Europe (TCVE)

L'accès aux terrains de badminton s'effectue obligatoirement par l'extérieur pour ne pas traverser les terrains de tennis, et à l'aide d'un badge activé par le service de la vie associative en début d'année scolaire.

Il appartient à l'association d'assurer l'accueil et de contrôler ses adhérent(e)s depuis le hall d'entrée jusqu'au local attribué. L'association est tenue d'informer ses adhérent(e)s des conditions d'accès à l'équipement municipal :

- L'utilisation du badge est strictement personnelle et non cessible.
- Une caution de 15 € est demandée en échange du badge. Si le badge est redonné, l'association s'engage à rendre la caution.
- L'utilisation du badge s'effectue uniquement sur les créneaux autorisés à l'adhérent(e) ou parent d'adhérent(e) mineur.
- L'association met à disposition un badge en début d'année à chaque adhérent(e), et transmet la liste des adhérent(e)s avec le numéro de badge correspondant au service vie associative.
- Dans un souci de sécurité, il est interdit de bloquer les portes, l'association s'engage à respecter et faire respecter à ses adhérent(e)s le bon fonctionnement de ces dernières.
- L'association devra préciser aux adhérent(e)s que le badge est nominatif. Chaque titulaire est responsable des personnes rentrant sur leur badge.

L'accès aux installations du badminton nécessite d'être membre de ABC et titulaire d'une licence fédérale (numéro de licence FFBAD en cours de validité), ou parent de mineur membre de ABC. Toute autre personne ne pourra participer à une séance d'entraînement ou de loisirs qu'après autorisation préalable d'un membre du bureau. Le club peut proposer jusqu'à 2 séances d'essais avant la prise de la licence.

3 – DEMANDES D'ADHESION

3.1 – GENERALITES

Toute adhésion vaut acceptation des Statuts et du Règlement intérieur de l'Association et vaut obligation de respecter tous les principes inscrits dans ces documents.

Jusqu'à la mi-juin, les adhérents actuels ont la possibilité de se préinscrire, ou de changer de créneaux.

Pour qu'une demande d'adhésion soit valable, elle suppose que soit fourni un dossier dûment rempli et complet. Est considéré comme dossier complet, un dossier comprenant :

- la demande d'inscription à l'Association Badminton Coupvray
- le formulaire de licence FFBAD de la saison en cours
- le paiement de la cotisation
- le Questionnaire de Santé Sport Mineurs, pour les personnes de moins de 18 ans à la date de l'adhésion, ou le Questionnaire de Santé Sport Adultes.

Si au moins l'une des réponses au questionnaire de santé est « OUI », un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du badminton, en loisirs ou compétition, de moins de 6 mois au moment de l'inscription, vous sera demandé.

Tout dossier de demande d'adhésion complet, validé par le bureau de l'ABC, ouvre droit à une adhésion pour une seule saison. Chaque saison commence **le 1er septembre de l'année N et se termine le 31 août de l'année N+1.**

Aucun remboursement de cotisation n'est effectué au-delà du 30 septembre de l'année N. Toute demande de remboursement formulée avant le 30 septembre fera l'objet d'un remboursement du montant de la cotisation diminuée d'une pénalité forfaitaire d'un montant de 30€ ainsi que du montant de la licence de la Fédération Française de Badminton (FFBAD , LIFB et COBAD) qui reste acquise aux instances fédérales et ne peut être remboursée par le club.

Tout dossier incomplet à fin septembre ne sera pris en compte, l'inscription du joueur sera alors annulée et la première personne sur liste d'attente pourra alors le remplacer.

3.2 – CAS PARTICULIER DES JOUEURS DEJA LICENCIES

Le club autorise des joueurs déjà licenciés dans un autre club à adhérer pour les créneaux de jeu libre uniquement (sauf dérogation du bureau). Une réduction de 55 € en 2025- 2026 sera appliquée à leurs demandes d'adhésion par rapport au tarif habituel le cas échéant.

Pour ces joueurs, un dossier complet comprendra :

- Le formulaire de demande d'adhésion complété en ligne
- Le paiement de la cotisation au tarif réduit (déduction faite du montant de la licence fédérale => 55 €)
- Un numéro de licence valide pour la saison en cours (licence validée sur Poona)

Afin de garder une priorité aux joueurs licenciés du club, le Bureau de ABC pourra, sans avoir à se justifier, refuser toute nouvelle adhésion et toute ré-adhésion d'un joueur déjà licencié dans un autre club. Une fois son adhésion validée, il sera cependant considéré comme un adhérent(e) à part entière au regard des articles ci-dessous.

4 – « INVITES » LICENCIES DANS D'AUTRES CLUBS DE BADMINTON

Dans le cas où un adhérent(e) de ABC souhaiterait inviter de façon occasionnelle un joueur **licencié dans un autre club** à venir jouer sur les créneaux horaires, il doit demander l'autorisation, au moins 24 heures avant l'heure d'invitation souhaitée, en adressant un mail à : contact@abcbadmintoncoupvray.fr , ou via WhatsApp, en précisant le nom et prénom de la personne, son club et son numéro de licence.

Sans réponse de la part du club, l'invitation sera considérée comme refusée.

Toutes les demandes, échanges et accords du bureau devront être formulés par mail ou via WhatsApp.

Les adhérent(e)s de ABC restent **prioritaires** sur les créneaux par rapport au joueur invité, lequel devra donc laisser sa place en cas de forte affluence.

5 – LES FORMULES ADULTES PROPOSEES

Les différents types de créneaux réservés aux adultes (selon la cotisation dont ils se sont acquittés en début de saison), hors congés scolaires, sont les suivants :

- **1 Créneau Adultes Compétiteurs** : sans encadrement, réservés aux joueurs et joueuses recherchant le perfectionnement, la performance et pratiquant la compétition de façon assidue – Volants plumes fournis par adhérent(e) référent ou membre du bureau.
- **3 Créneaux Adultes loisirs** : sans encadrement, réservés aux joueuses et joueurs inscrits maîtrisant les bases du jeu, pratiquants ou non la compétition – Volants Fournis par adhérent(e) référent ou membre du bureau.
- **2 Entraînements Adultes loisirs et débutants** : encadrement, réservés aux joueuses et joueurs n'ayant pas ou peu pratiqué ou loisirs souhaitant s'initier et se perfectionner à leur rythme
- **1 Entraînement Jeunes Adultes** : encadrement, réservé aux joueurs de 15 à 25 ans ayant déjà un bon niveau, sans forcément être compétiteurs.

6 – LES FORMULES PROPOSEES AUX ENFANTS MINEURS

6.1 – GENERALITES

Les jeunes peuvent s'inscrire au club ABC à partir de 5 ans. Toutes les sessions jeunes sont encadrées, les volants sont fournis. Le club ABC propose à ses jeunes adhérent(e)s trois types d'entraînements, hors congés scolaires :

- **Entraînements « Minibad »** : réservés aux jeunes de **5 à 9 ans** dans une démarche de découverte ludique du badminton. Les jeunes sont toujours accompagnés de parents membres et bénévoles présents pendant toute la séance. Les parents non adhérent(e)s peuvent être sollicités pour participer aux séances.
- **Entraînements jeunes « loisirs »** : réservés aux jeunes de **8 à 18 ans** selon leur catégorie d'âge.
- **Entraînements jeunes « compétiteurs »** : réservés aux jeunes de plus **de 8 ans** (sauf dérogation de l'entraîneur) ayant déjà pratiqué en compétition ou souhaitant le faire. Les groupes sont définis par l'entraîneur en début de saison qui vérifie également que le niveau de l'enfant lui permet d'accéder à cette formule.

6.2 – ENTRAINEMENTS ET STAGES POUR ADHERENT(E)S MINEURS

Les parents des adhérent(e)s mineurs ou les tuteurs légaux doivent se présenter et s'assurer de la présence du référent de salle, ou éducateur(s) sportif(s), avant d'y laisser leurs enfants. Pour les enfants mineurs non autorisés à arriver et à quitter seul le lieu de l'entraînement, les parents devront impérativement amener et récupérer l'enfant dans la salle aux heures de début et fin de **leur** séance.

Le club peut proposer ponctuellement à ses jeunes adhérent(e)s licenciés des stages de badminton pendant le week-end. Il peut être demandé aux parents une participation financière.

Les créneaux de jeu libre sont ouverts à tous les adhérent(e)s, et un parent non-adhérent accompagnant un enfant inscrit en minibad.

6.3– COMMUNICATION

Le point de contact privilégié des parents de jeunes adhérents est le responsable des jeunes, qui peut être contacté à l'adresse électronique suivante : responsable.jeunes77@gmail.com

7 – LES FORMULES INCLUSIVES DE PARABADMINTON

Depuis 2025-2026, le club peut accueillir les **jeunes et les adultes en situation de handicap physique** dans le cadre de séances **inclusives de parabadminton**, encadrées par un entraîneur spécialisé, sur les créneaux suivants :

- **Adultes** : Jeudi de 19h30 à 21h **ou** de 21h à 22h30
- **Enfants** : Samedi de 9h à 10h (*6 à 10 ans*) et Samedi de 11h30 à 13h (*11 à 17 ans*)

8 – LES ACCES LIBRES

8 – 1 LES FORMULES

Le jeu libre est accessible à tout licencié adulte de ABC, dès son adhésion validée, et à un parent qui accompagne son mineur adhérent au MINI-BAD. Les 4 terrains sont généralement disponibles pour le jeu libre entre 9 h et 23h en dehors des cours, jeux réservés, rencontres internes, rencontres PROMOBAD, évènements des clubs ABC et TCVE ou de la Mairie de Coupvray, durant toute l'année, vacances scolaires et jours fériés compris, jusqu'au 31 août.

En cas d'affluence, le jeu en doubles est prioritaire en 1 set et à la fin d'un match les joueurs doivent libérer le terrain pour ceux qui attendent, sinon le bureau pourra limiter le temps de jeu par joueur.

Les joueurs s'engagent à :

- respecter le matériel et le laisser dans le même état que trouvé
- ne laisser aucun objet ou débris dans la salle
- nettoyer les terrains avec la balayeuse mécanique mise à disposition
- éteindre les lumières
- vérifier que les fenêtres et portes sont bien fermées avant leur départ
- signaler aux membres du bureau tout matériel défectueux, tout dysfonctionnement

des accès, tout manquement au règlement intérieur constaté.

Les modifications éventuelles d'horaires, temporaires ou définitives, seront publiées sur le groupe WhatsApp, en plus d'une communication par mail aux adhérents.

8.2– L'ACCES LIBRE PENDANT LES CONGES

Pendant toutes les périodes de congés et pendant les jours fériés, les réservations de terrains se font sur WhatsApp, selon des plages horaires de créneaux proposés ; il est obligatoire de s'y inscrire, puisque seulement 16 personnes peuvent jouer en même temps. Il n'est possible de s'inscrire que sur 2 créneaux maximum par jour, afin de permettre à tous d'en profiter.

Il n'y a pas de maximum de joueurs par créneaux, mais il est demandé de s'inscrire en fonction de l'affluence (par exemple s'il y a déjà 24 personnes, il y aura forcément de l'attente entre chaque set), et de s'organiser en bonne intelligence entre partenaires, adhérents, invités, toujours dans l'esprit sportif le plus convivial possible.

9 – LES COMPETITIONS JEUNES

Les jeunes adhérent(e)s ont la possibilité de participer aux compétitions organisées par le département ou la ligue. Dans le cadre de ces compétitions, les inscriptions sont directement gérées par le club. Les frais d'inscription et les volants seront pris en charge par le Club.

Le calendrier des compétitions est communiqué en début de saison par leur entraîneur. Ce dernier prévient les parents par mail lors de l'ouverture des inscriptions afin qu'ils lui confirment leur souhait d'y inscrire leur enfant. Le transport des adhérent(e)s mineurs pour les compétitions doit être assuré par les familles ou les tuteurs légaux. Les jeunes compétiteurs doivent porter une tenue réglementaire, le port du maillot du club n'est pas obligatoire. Même si un ou plusieurs coachs/accompagnateurs du Club sont présents aux compétitions, **les mineurs sont sous la responsabilité de leurs tuteurs légaux, qui ne doivent jamais les laisser seuls aux compétitions.**

10 – LES COMPETITIONS ADULTES

Les adultes sont autonomes dans l'inscription, la prise en charge, le transport aux tournois disponibles. Les tournois sont accessibles sur le compte MyFFBAD du licencié ou sur BADNET.

Le club ABC peut organiser des compétitions internes (challenges, défis, tournois) non apparentés à la FFBAD, LIFB ou Cobad77, et pour lesquelles une participation financière peut être demandée.

11 – EQUIPEMENT PERSONNEL

Pour leur confort et leur sécurité, les joueuses et joueurs doivent avoir un équipement adéquat et porter notamment des chaussures de sport en salle adaptées, avec des semelles non marquantes. En cas de non-respect, le joueur se verra interdire l'accès aux terrains.

Chaque adhérent devra disposer de sa propre raquette ainsi que de volants. Les volants sont fournis sur les créneaux réservés et les cours, uniquement.

12 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Le club utilise plusieurs médias pour échanger avec ces adhérents.

Le site internet du club (www.abcbadmintoncoupvray.fr) donne accès à toutes les informations institutionnelles du Club. Il reste le premier point d'accès à l'information officielle du Club, notamment en ce qui concerne les formules proposées, modalités d'inscription, créneaux de jeux. Il vient d'être modifié le 11 juillet 2025.

Le compte Instagram permet de communiquer sur les actualités en cours (résultats compétiteurs, interclub, événements internes ou externes...)

Alwaysdata est l'application utilisée comme messagerie interne au club, elle permet aux adhérents d'échanger avec les membres du bureau via contact@abcbadmintoncoupvray.fr.

Les adhérent(e)s et parents de mineurs reçoivent les informations importantes ou urgentes par mail. Ils sont aussi invités, lors de leur inscription, à rejoindre la communauté WhatsApp du Club.

13 – VOLANTS DU CLUB : CHOIX, USAGE, ET TARIFS

Les volants achetés au Club, sont destinés à l'usage exclusif des adhérents licenciés à ABC. Toute revente de volants à une autre personne est strictement interdite. Les licenciés de ABC peuvent acheter 2 types de volants, 2 boîtes par personne au maximum par mois, dans la limite du stock disponible, à un tarif en dessous du marché :

- **Les volants hybrides** : selon offre de notre partenaire. Ils sont fournis pour les cours et créneaux réservés aux adultes et également pour les jeunes compétiteurs.
 - **Les volants plumes** : selon offre de notre partenaire. Ils sont fournis pour le créneau réservé adulte compétiteur, pour les compétitions (interclub, promobad ou tournoi interne)

Le type de volants proposé et leur prix associé sont fixés par le bureau, selon les tarifs d'achats et qui se réserve le droit de changer de partenaire à tout moment.

14 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BENEVOLES

Les bénévoles qui ont engagé des frais pour le compte du club ABC (transport et déplacement, achat de matériel, courses alimentaires ...) ont le choix entre deux options :

- Demander le remboursement en écrivant à : contact@abcbadmintoncoupvray.fr ou via WhatsApp et joindre l'ensemble des justificatifs afférents à la demande : factures, kilométrage, ...
- L'abandon au profit de l'association.

15 – COMMISSIONS

Pour le fonctionnement du Club, le bureau peut être amené à mettre en place des commissions, en charge de certains sujets spécifiques en fonction des besoins (interclub, jeunes, défi double, tournoi mixte, challenges...). Un appel à volontaire(s) pourra être fait dans ce sens.

16 – SANCTIONS

En cas de non-respect du présent règlement, ou en cas de comportement pouvant porter préjudice au club, le bureau pourra infliger à l'adhérent une des sanctions suivantes : suspension temporaire aux terrains, ou exclusion définitive.

Une suspension temporaire ou exclusion définitive ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement de la cotisation annuelle.